

FLASH PLAN DE RELANCE – 3 SEPTEMBRE 2020

« FRANCE RELANCE »

Feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique



Le Gouvernement a dévoilé ce jeudi son Plan de relance pour faire face et protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19. Il s'inscrit dans la continuité des chantiers engagés depuis le début du quinquennat. Pour rebâtir la France de 2030, le Gouvernement et l'Europe y consacreront 100 milliards d'euros sur trois ans.

"Verdir l'économie française" - 30 milliards

L'écologie est au cœur du Plan de relance. L'objectif est d'accélérer la conversion écologique de l'économie française pour qu'elle soit plus durable et plus économe de nos ressources naturelles et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Le Plan prévoit un investissement de **11 milliards d'euros** dans les infrastructures de transport et la mobilité verte, visant à modifier et améliorer les transports en commun, le plan vélo et le secteur ferroviaire. L'État promet des aides pour le développement d'un parc automobile propre dans le cadre du plan automobile (bonus, PAC, recharges).

En sus, **7 milliards d'euros** seront consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments (4 milliards pour les bâtiments publics et 2 milliards pour le nouveau dispositif Ma Prime Renov : *la nouvelle aide à la rénovation énergétique des logements, remplaçant le crédit d'impôt transition énergétique. Elle sera étendue à tous les Français en ciblant les rénovations globales et les propriétaires bailleurs.*)

De plus, un budget de **300 millions** d'euros sera alloué à la rénovation des réseaux d'eaux.

En outre, **9 milliards d'euros** serviront à la transition écologique avec l'accélération de la « décarbonation » des entreprises. Le Gouvernement souhaite notamment le développement d'une filière d'hydrogène vert (2 milliards d'euros, contre 100 millions d'euros auparavant).

Le Plan couvre aussi, avec une enveloppe de **1,2 milliard d'euros** d'aides, des actions en faveur de la biodiversité, de l'économie circulaire, d'une agriculture durable et d'une alimentation sûre et saine ; en luttant contre le changement climatique et la bétonisation des espaces.

Dans la même dynamique, le Plan de relance vise des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles dans le cadre d'aménagements urbains et de revivification des centres villes.

"Consolider la base productive" - 35 milliards

Ce deuxième point vise à renforcer la compétitivité de l'économie dans le but d'asseoir sa souveraineté et de privilégier les relocalisations.

L'objectif ici est de gagner en indépendance sur les marchés où la France est compétitive mais aussi de favoriser le basculement vers des technologies d'avenir des marchés où la France est déjà présente, comme l'automobile (transition du moteur thermique vers le moteur électrique).

Une enveloppe de **11 milliards d'euros** sera allouée au prochain Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), visant notamment les aides à l'innovation (Bpifrance), le financement des technologies duales du spatial, le soutien des entreprises innovantes, la numérisation des TPE, PME et ETI.

En outre, l'État débloquera une enveloppe de **2 milliards d'euros** pour la culture alliant activités dans les territoires,

attractivité de la France et aides aux secteurs artistiques (presse, livre, cinéma, audiovisuel).

Avec une mesure représentant un effort de **20 milliards d'euros** sur deux ans, le Plan va couvrir la suppression d'une partie des impôts de production et soutenir l'export. Les impôts fonciers seront divisés par deux pour les établissements industriels, ce qui représente 32 000 entreprises.

En sus, le Gouvernement va aussi aider les entreprises à renforcer leurs fonds propres, ciblant les très petites entreprises (TPE) et PME. **3 milliards d'euros de garantie** seront apportés pour financer des prêts participatifs des banques.

Enfin, le Plan prévoit aussi un soutien **d'un milliard d'euros** pour le développement industriel sur les territoires et **385 millions** pour la transition numérique des TPE et PME.

"Assurer la cohésion territoriale et financer la formation" - 35 milliards

Le troisième point a pour objectif d'éviter la hausse des inégalités en favorisant une cohésion territoriale du pays et des compétences.

6,5 milliards d'euros seront destinés au plan « Jeunes » qui prévoit des aides à l'embauche de jeunes de moins de 25 ans, d'apprentis, de travailleurs handicapés et au développement du service civique. Il prévoit 200 000 places supplémentaires dans des formations orientées sur les activités nouvelles : la transition écologique, le soin aux personnes, la transition numérique des entreprises. S'y ajoute **1 milliard d'euros** prévu pour le soutien à la formation et le renforcement des moyens du dispositif FNE-Formation.

Par ailleurs, l'investissement dans le système santé, notamment des hôpitaux et des EHPAD sera soutenu à hauteur de **6 milliards d'euros** et celui des collectivités à hauteur de **5,2 milliards d'euros**.

En effet plusieurs projets de financement et de soutien aux collectivités seront engagés comme l'inclusion numérique et la poursuite du plan France Très Haut Débit.

En outre, un bouclier anti-chômage passant par le financement de l'activité partielle longue durée va être financé pour **6,6 milliards d'euros**.

En sus, la rénovation des ponts en danger se verra allouer un budget de **350 millions d'euros**. Le plan pauvreté et anti-exclusion se voit attribuer **200 millions d'euros** et **500 millions d'euros** pour l'allocation de rentrée scolaire (hausse de 100€).

Enfin, le Gouvernement prévoit aussi un soutien aux commerces de centre-ville, au logement social, à l'équipement en fibre des territoires et aux associations de lutte contre l'exclusion.

Conclusion

Le financement de ce Plan FRANCE RELANCE provient pour 40 % de la somme engagée par l'Europe. Pour le reste, le gouvernement fait une promesse : la relance de l'économie ne sera pas financée par des augmentations d'impôts et les ménages ne seront pas non plus mis à contribution. L'État compte sur l'épargne que les Français ont constituée pendant la crise.

« Il faut que les Français dépensent leur épargne, souhaite-t-on au gouvernement. Or la seule façon de les y encourager, c'est de faire le choix de la constance en matière de fiscalité. S'ils pensent que nous allons financer notre dette en augmentant les impôts, ils vont continuer à économiser ! » B. LE MAIRE

En conclusion l'objectif du plan de relance est de « transformer le risque en chance, la crise en opportunité, en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs, ceux qui feront l'économie et créeront les emplois de demain. » E. MACRON

Répartition des aides du plan de relance

